



La version française suit le texte anglais.

YELLOWKNIFE (September 26, 2022) – In response to the rising cost of living, the Government of the Northwest Territories (GNWT) will be issuing a one-time additional payment for 2022-2023 recipients of the Senior Home Heating Subsidy. This additional payment, ranging from \$400 to \$800 depending on the community the senior lives in, is for the 2022-2023 year only.

Seniors who have already been approved for 2022-2023 do not need to re-apply for the additional one-time payment; it will be issued directly to the heating supplier on record. Seniors who haven't applied, are encouraged to apply for Senior Home Heating Subsidy for the 2022-2023 year before March 31, 2023. Approved applicants will have the payment automatically issued to their heating supplier on record.

The GNWT remains committed to ensuring our seniors can age in place with dignity. Currently, the GNWT is reviewing the suite of Income Security Programs to ensure that they are meeting the needs of residents.

Quote(s)

“The GNWT is committed to supporting seniors and enabling them to live healthy, independent lives. With the rising cost of living, we recognize that inflation is putting economic pressure on households including those of NWT senior residents. This one-time additional payment will assist seniors in heating their homes for the upcoming winter to help offset the cost of living while supporting the GNWT’s mandate commitment to enable seniors to age in place with dignity.”

- **R.J. Simpson**, *Minister of Education, Culture and Employment*

Quick facts

- This one-time additional payment is being issued to address the rising cost of living, specifically the rising cost of fuel.
- Seniors who have already been approved for Seniors Home Heating Subsidy do not need to re-apply for the one-time additional payment. It will be issued for all seniors receiving Senior Home Heating Subsidy for the 2022-2023 year.

- Payments will be issued directly to the supplier on record for each senior receiving the Senior Home Heating Subsidy for the 2022-2023 year.
- The Senior Home Heating Subsidy provides financial assistance to low-to-modest income seniors to assist with the cost of heating their homes. This program is a subsidy and not intended to cover all heating costs.
- The GNWT is reviewing its Income Security Programs to ensure they are meeting the needs of residents.

Related links

- [Seniors Home Heating Subsidy](#)
- www.eia.gov.nt.ca/en/gnwt-mandate-2020-2023/enable-seniors-age-place-dignity

For media requests, please contact:

Briony Grabke
Manager, Public Affairs and Communications
Department of Education, Culture and Employment
Government of the Northwest Territories
briony_grabke@gov.nt.ca
867-767-9352 Ext. 71073

Yellowknife, le 26 septembre 2022 – En réponse à l’augmentation du coût de la vie, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) distribuera un paiement supplémentaire unique pour les bénéficiaires de la subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées de 2022-2023. Ce paiement supplémentaire, qui varie de 400 \$ à 800 \$ selon la collectivité où vit la personne, est versé seulement pour l’année 2022-2023.

Les personnes âgées qui ont déjà été approuvées pour 2022-2023 n’ont pas besoin de faire une nouvelle demande pour le paiement supplémentaire unique; il sera versé directement au fournisseur de chauffage. Les personnes âgées qui n’ont pas encore fait de demande sont encouragées à demander la subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées pour l’année 2022-2023 avant le 31 mars 2023. Les demandeurs approuvés verront le paiement automatiquement versé à leur fournisseur de chauffage.

Le GTNO est déterminé à ce que nos aînés reçoivent le soutien nécessaire pour vieillir dans la dignité. Le GTNO examine actuellement l’ensemble des programmes de la sécurité du revenu pour s’assurer qu’ils répondent aux besoins des résidents.

Citation

« Le GTNO s’est engagé à soutenir les personnes âgées pour leur permettre de rester en bonne santé et de conserver leur indépendance. Le coût de la vie augmente et nous sommes conscients

que l'inflation exerce une pression économique sur les ménages, y compris ceux des résidents âgés des TNO. Ce paiement supplémentaire unique aidera les personnes âgées à chauffer leur maison ou leur logement locatif pendant l'hiver afin de compenser la hausse des prix. De plus, cette mesure témoigne de l'engagement du GTNO à permettre aux personnes âgées de vieillir à la maison dans la dignité. »

– **R. J. Simpson**, *ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation*

Faits en bref

- Ce paiement supplémentaire unique vise à compenser l'augmentation du coût de la vie, notamment la hausse des prix du combustible.
- Les personnes âgées qui ont déjà été approuvées pour la subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées n'ont pas besoin de faire une nouvelle demande pour le paiement supplémentaire unique. Il sera distribué à toutes les personnes âgées recevant la subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées pour l'année 2022-2023.
- Le paiement sera versé directement au fournisseur de chauffage de chaque personne âgée recevant la subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées pour l'année 2022-2023.
- La subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées offre une aide financière aux personnes âgées à revenu faible ou modeste pour les aider à payer leurs coûts de chauffage. Ce programme est une subvention et ne vise pas à couvrir tous les frais de chauffage.

Le GTNO examine actuellement ses programmes de la sécurité du revenu pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins des résidents.

Liens connexes

- [Subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées](#)
- <https://www.eia.gov.nt.ca/fr/gnwt-mandate-2020-2023/permittre-aux-personnes-agees-de-vieillir-dans-la-dignite-dans-leur>

Les représentants des médias sont priés de s'adresser à :

Briony Grabke

Gestionnaire des relations publiques et des communications

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

briony_grabke@gov.nt.ca

867-767-9352, poste71073